



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.60

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances et contrôle de gestion

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° 21.60

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de budget primitif (BP) du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2021. Par ailleurs, cette année, ce projet intègre les résultats de l'exercice 2020.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller à son bon fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de voter un budget permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état, avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables, d'autre part, de poursuivre la réalisation des travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et projets de voirie structurants du Département.

Le budget primitif 2021 intègre le solde d'exécution de la section d'investissement (déficit cumulé de 13,13 M€), ainsi que le solde d'exécution de la section d'exploitation (excédent cumulé de 14,91 M€), conformément à ce qui a été présenté lors de l'examen du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et les recettes de la section d'exploitation (I), puis de vous présenter les dépenses et les recettes de la section d'investissement (II).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

Pour l'exercice 2021, les propositions d'inscriptions de **dépenses réelles de la section d'exploitation** s'élèvent à **6,58 M€**, contre 6,59 M€ en 2020. Elles sont stables par rapport à l'exercice précédent, et se répartissent principalement de la manière suivante :

- **3,82 M€ pour les dépenses de personnel**, contre 3,77 M€ en 2020 ;
- **1,46 M€** de charges financières, contre 1,62 M€ en 2020. Elles sont composées de :
 - 1 M€ au titre des intérêts bancaires dus en 2021, montant identique à celui de 2020 ;
 - 0,31 M€ au titre des intérêts courus non échus (ICNE) rattachables sur l'exercice, contre 0,47 M€ en 2020 ;
 - 0,15 M€ au titre du *swap*, stable par rapport à 2020.
- **0,61 M€** de charges exceptionnelles, contre 0,58 M€ en 2020. Cette légère augmentation a pour objet de faire face aux éventuels contentieux avec les câblo-opérateurs ;
- **0,68 M€** de charges à caractère général, contre 0,62 M€ en 2020. Elles sont principalement constituées des dépenses suivantes :
 - 0,30 M€ pour le marché d'assistance pour le contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public (DSP), qui a pris effet en juin 2020 pour une durée de 4 ans ;
 - 0,18 M€ pour les autres études et recherches ;
 - 0,075 M€ au titre des charges de copropriété des bâtiments.

Les **dépenses d'ordre de la section d'exploitation, inscrites au BP 2021, s'élèvent à 11,84 M€**, et correspondent aux **dotations pour amortissement** des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette du même montant au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du virement de la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 11,26 M€¹.

B. RECETTES

Les **recettes réelles de la section d'exploitation** sont estimées à **24,26 M€**, contre 24,13 M€ en 2020, et se répartissent principalement de la manière suivante :

- **18,23 M€** au titre de la part départementale de la **redevance d'assainissement**. Depuis le 1^{er} janvier 2019, et avec la mise en place du nouveau contrat de DSP, le montant de la part qui revient au Département est de 0,22 € HT/m³. Il est proposé de maintenir ce même montant de redevance pour 2021. La part départementale de la redevance d'assainissement est calculée sur 12 mois, avec un volume moyen de consommation de 84 Mm³, et minorée des potentiels impayés facturés par le Sedif ;
- **3,77 M€** pour la **contribution au titre des eaux pluviales**, correspondant à la participation du budget général aux dépenses liées au réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,85 M€ au titre des prestations de services fournies auprès des câblo-opérateurs ;
- 0,40 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental perçus sur les usagers ;
- 0,34 M€ au titre de la convention de mandat du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et des études ;
- 0,12 M€ au titre des gains sur *swap* ;
- 0,50 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,07 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

Les **recettes d'ordre de la section d'exploitation** s'élèvent à **3,64 M€** au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues.

La section d'exploitation intègre également un montant de **1,78 M€** d'affectation au compte de réserve « excédent d'exploitation reporté » (compte 002), afin de procéder à la reprise d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2020.

¹ Virement constitué d'une dépense en section d'exploitation et d'une recette en section d'investissement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **60,50 M€**, contre 64,79 M€ au BP 2020. Cette baisse s'explique notamment par un refinancement de la dette moins important qu'en 2020 (-3 M€) et un retard sur les travaux du tramway T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes, lié aux acquisitions foncières.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3,64 M€, contre 3,95 M€ en 2020.

Les dépenses de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses prévues au budget 2021 visent, d'une part, à réhabiliter les ouvrages, d'autre part, à améliorer le réseau existant. Les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 15,81 M€, contre 13,22 M€ en 2020.

a. La réhabilitation des ouvrages unitaires

Les principaux projets sont les suivants :

- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable, situé avenue de la Division Leclerc (RD 920) à Antony, pour un montant de **3,14 M€** ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable, situé avenue du Général Leclerc à Bourg-La-Reine, pour un montant de **2,46 M€** ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable, situé boulevard de la République à La Garenne-Colombes, pour un montant de **2,00 M€** ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable, situé rue de l'Aigle à la Garenne-Colombes, pour un montant de **1,04 M€**.

b. L'amélioration du réseau existant

Les réseaux unitaires doivent être régulièrement améliorés pour demeurer performants. A ce titre, les principaux postes de dépenses prévus concernent :

- la modernisation des déversoirs d'orage, avec le remplacement de déversoirs situés sur la rive gauche de la Seine, de Puteaux à Asnières-sur-Seine, et du Pont d'Argenteuil à Gennevilliers, et la réalisation des études préalables ou pré-opérationnelles en rive droite de la Seine (Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Clichy) : **1,93 M€** ;
- la modification des ouvrages, à la demande de la Société du Grand Paris : **2 M€** ;
- le maillage SAR 62 à Sèvres, afin de créer une liaison entre le collecteur du réseau départemental et le collecteur Sèvres-Achères-Rueil du SIAAP : **0,90 M€** ;
- la gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour le système de Gestion assistée par l'informatique de l'assainissement (GAIA) : **0,19 M€**.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, l'adaptation de certains réseaux d'assainissement apparaît nécessaire et conduit à proposer au vote une enveloppe de crédits de paiement de **21,78 M€**, contre 26,46 M€ en 2020.

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- le début des travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Asnières-Colombes (T1) : **21,10 M€** ;
- la fin des travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony – Clamart (T10) : **0,08 M€** ;
- la modification et la réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par les projets de voirie : **0,60 M€**, dont 0,31 M€ pour la requalification de la RD7.

3. Les opérations financières et comptables

Pour 2021, les opérations financières et comptables s'élèvent à **11,44 M€** (hors réaménagement de la dette), contre 10,95 M€ en 2020. Les crédits proposés au vote sont principalement les suivants :

- **7,50 M€** destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- **3,64 M€** destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

L'autorisation de crédits pour un éventuel réaménagement de la dette est portée à **15 M€**, contre 18 M€ en 2020. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

Enfin, le déficit de la section d'investissement constaté en 2020 (**-13 132 117,94 €**) fera l'objet d'une inscription au compte de réserve 001.

B. RECETTES

Les **recettes réelles** sont estimées à **54,17 M€ pour l'année 2021**, contre 47,25 M€ en 2020, et se décomposent de la manière suivante :

- **22,52 M€** au titre du besoin d'emprunt prévisionnel pour l'exercice 2021 ;
- **15 M€** au titre du refinancement de la dette ;
- **13,13 M€** d'affectation au compte de réserve 1068 « Autres réserves », afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent cumulé de l'exercice 2020 de la section d'exploitation ;
- **2,65 M€** au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin de participer au financement des travaux de réhabilitation, réalisés sur les collecteurs unitaires visitables situés à La Garenne-Colombes, Bourg-la-Reine, Clichy et Antony (1,82 M€, contre 1,04 M€ en 2020), des travaux d'amélioration du réseau (0,75 M€, contre 0,40 M€ en 2020) et à la gestion des flux métrologie GAIA (0,077 M€, contre 0,28 M€ en 2020) ;

- **0,59 M€** au titre des études relatives aux travaux de réhabilitation et aux diagnostics du réseau, dans le cadre des conventions en cours et à venir, contre 0,35 M€ en 2020 ;
- **0,27 M€**, contre 1,40 M€ en 2020, au titre du remboursement intégral par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation de la ligne 15 sud du Grand Paris Express ; les remboursements sont effectués postérieurement à la réalisation des travaux, ce qui entraîne un décalage et une différence entre les montants de dépenses et de recettes.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette du budget annexe d'assainissement s'élevait à 35,56 M€, en hausse de 7,9 % en un an. Pour rappel, cet encours est exclusivement indexé sur des taux fixes ou nuls.

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élève à 11,26 M€ (contre 10,27 M€ en 2020).

Les recettes d'ordre au titre des **amortissements des immobilisations** s'élèvent à **11,84 M€**. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 que je soumetts au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 29 680 021,95 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation ;
- 77 267 327,94 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi